

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

Objet du document

1. Rendre compte du paiement des contributions des Membres.

Contexte

2. L'article 14 du Règlement financier impose au Directeur général de soumettre à chaque Conférence du PROE un rapport sur le montant des contributions des Membres. Ce rapport fournit une mise à jour sur l'état des contributions des Membres en date du 31 décembre 2021 tel qu'établi par l'audit, ainsi qu'une brève mise à jour sur l'état des contributions des Membres au moment de la rédaction de ce rapport (27 mai 2022). Un autre rapport sera présenté à la Conférence.

Bilan actualisé

3. D'après les états financiers vérifiés au 31 décembre 2021, le total des contributions reçues des Membres était de 1 183 955 USD, soit une augmentation de 157 511 USD par rapport aux contributions reçues en 2020 (qui s'élevaient à 1 026 444 USD). Le solde global dû par les Membres au 31 décembre 2021 s'élevait à 238 113 USD (voir Annexe 1).

Contributions en souffrance

4. Le tableau de l'Annexe 2 présente l'état actualisé des contributions au 31 mai 2022. Il détaille les montants des contributions des Membres attendues pour l'année en cours, totalisant 1 184 876 USD. Au 31 mai 2022, le Secrétariat avait reçu 691 318 USD, soit 58 % des contributions 2022, ce qui, en combinaison avec les contributions impayées des années antérieures, laisse un solde en souffrance d'un montant de 731 671 USD pour les contributions impayées des membres.
5. Une liste actualisée des contributions impayées sera fournie immédiatement avant la Conférence en septembre.

Recommandation

6. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
 - 1) **examiner** le rapport et à **définir** une marche à suivre visant à résoudre le problème des contributions impayées par les Membres ;
 - 2) **engager** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées en 2022.



**SPREP
PROE**